

**LE FINANCEMENT
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
DES SALARIES
PAR LES EMPLOYEURS
DU SECTEUR PRIVE**

Année 2017

Sommaire

1.	Présentation générale	6
1.1.	L'obligation de financement de la formation professionnelle continue par les employeurs du secteur privé	6
1.2.	Les chiffres clés pour l'année 2017	7
2.	L'intervention du fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie	8
2.1.	Les fonds perçus des employeurs	8
2.2.	Les contributeurs.....	8
2.3.	Les interventions du FIAF-NC	9
3.	Le financement de la formation professionnelle continue par les employeurs de 10 salariés et plus	11
3.1.	Les employeurs	11
3.1.1.	Leur répartition par taille et secteur d'activité	11
3.1.2.	Leurs salariés.....	13
3.1.3.	Leur obligation de participation.....	15
3.2.	L'activité de formation professionnelle continue des employeurs.....	17
3.2.1.	Les employeurs qui investissent en formation	18
3.2.2.	Les employeurs qui n'investissent pas en formation.....	27
3.3.	LE CONTROLE DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS	30

Liste des tableaux et graphiques

Figure 1 :	Répartition des financements perçus par le FIAF par type de versement.....	8
Figure 2 :	Montants versés par les employeurs selon leur taille	8
Figure 3 :	Répartition des contributeurs du FIAF-NC par secteur	9
Figure 4 :	Dépenses du FIAF par objet	9
Figure 5 :	Répartition des bénéficiaires de prises en charge par le FIAF par taille	10
Figure 6 :	Répartition des bénéficiaires de prises en charge par le FIAF par secteur	10
Figure 7 :	Evolution du nombre d'employeurs assujettis	11
Figure 8 :	Répartition des employeurs par domaine d'activité	11
Figure 9 :	Répartition des employeurs assujettis par secteur d'activité.....	12
Figure 10 :	Répartition des employeurs par taille.....	12
Figure 11 :	Répartition des salariés par domaine d'activité	13
Figure 12 :	Répartition des salariés par secteur	13
Figure 13 :	Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise	14
Figure 14 :	Répartition des salariés par catégorie d'emploi	14
Figure 15 :	Répartition des salariés par genre	14
Figure 16 :	Répartition des salariés par genre et par catégorie.....	15
Figure 17 :	Evolution de l'obligation légale de 2007 à 2017	15
Figure 18 :	Montant de l'obligation légale selon le domaine d'activité.....	15
Figure 19 :	Montant de l'obligation légale selon le secteur d'activité.....	16
Figure 20 :	Montant de l'obligation légale selon la taille.....	16
Figure 21 :	Évolution du nombre d'employeurs qui financent de la formation	17
Figure 22 :	Répartition des employeurs selon leur situation au regard de leur obligation	17
Figure 23 :	Employeurs qui forment ou pas, par domaine d'activité	18
Figure 24 :	Pourcentage d'entreprises formatrices par secteur d'activité	18
Figure 25 :	Pourcentage d'entreprises formatrices selon la taille	19
Figure 26 :	Evolution du taux d'investissement formation depuis 2007	19
Figure 27 :	L'investissement formation par domaine d'activité	20
Figure 28 :	- L'investissement formation par secteur d'activité	20
Figure 29 :	- L'investissement formation selon la taille de l'entreprise	21
Figure 30 :	- Répartition des dépenses de formation par types de dépense.....	21
Figure 31 :	- Répartition des frais de gestion par nature de dépense.....	21
Figure 32 :	Figure 1 – Répartition des dépenses par type de formation	22
Figure 33 :	- Pourcentage des dépenses « plan de formation » par nature de dépense.....	22
Figure 34 :	- Structure des coûts par type de formation.....	22
Figure 35 :	Les salariés formés par domaine d'activité.....	23
Figure 36 :	Les salariés formés par secteur d'activité.....	23
Figure 37 :	Les salariés formés selon la taille de l'entreprise	24
Figure 38 :	Les salariés formés par catégorie professionnelle.....	24
Figure 39 :	Les salariés formés par genre	24
Figure 40 :	- Répartition des stagiaires par catégorie et par genre.....	25
Figure 41 :	Répartition des heures de formation par domaine d'activité	25

Figure 42 :	Répartition des heures de formation par secteur d'activité.....	26
Figure 43 :	- Répartition des heures de formation par taille d'entreprise.....	26
Figure 44 :	Les employeurs qui ne font pas de formation par secteur (catégorie C).....	27
Figure 45 :	- Les employeurs qui ne font pas de formation par taille.....	28
Figure 46 :	Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par secteur	28
Figure 47 :	Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par taille	29
Figure 48 :	- Nombre d'employeurs sanctionnés.....	30
Figure 49 :	- Montants à verser après contrôles	30

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'OBLIGATION DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE PAR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVE

Les entreprises sont les principales contributrices à la dépense de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais des formations qu'elles dispensent à leurs salariés. Jusqu'en 2016, seuls les employeurs ayant un effectif supérieur ou égal à 10 salariés étaient soumis à une obligation de financement de la formation correspondant à 0,7 % de leur masse salariale.

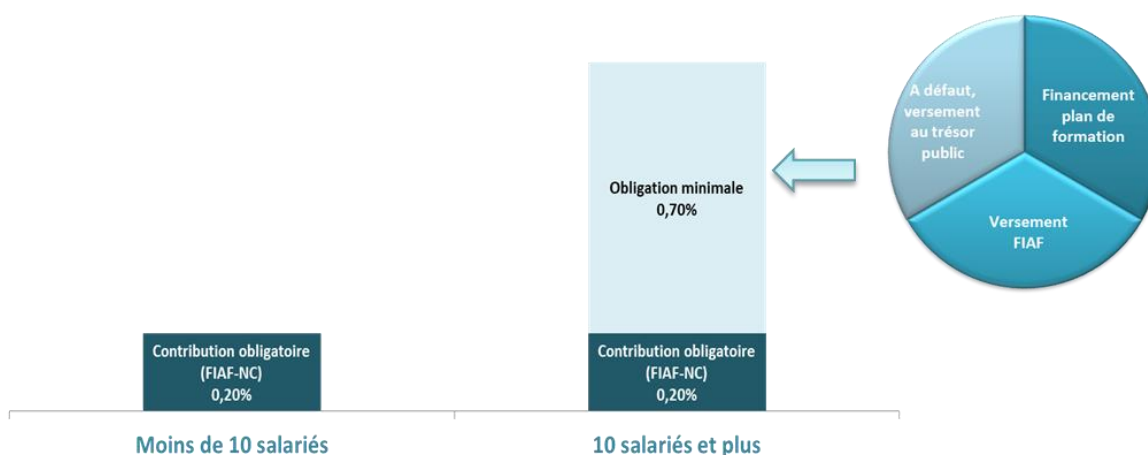
La réforme du livre V du code du travail sur la formation tout au long de la vie a étendu l'obligation de financement à tous les employeurs en maintenant l'obligation spécifique des entreprises de 10 salariés mais en ajoutant une contribution obligatoire égale à 0,2 % de la masse salariale applicable à tous les employeurs.

Cette nouvelle contribution est destinée à alimenter un fonds d'assurance formation, appelé Fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie (FIAF-NC), issu de l'accord interprofessionnel du 15 juillet 2015. Cette structure associative est gérée paritairement par les représentants des employeurs et des salariés. En contrepartie de ce financement par les employeurs, le code du travail de Nouvelle-Calédonie lui confie une mission d'intérêt général de développement des compétences des salariés calédoniens.

Pour en savoir plus sur le FIAF-NC :

- Site de la **DFPC** : <https://dfpc.gouv.nc/la-dfpc-et-ses-missions/formation-professionnelle/dispositifs-existants/le-fonds-interprofessionnel>
- Site du **FIAF-NC** : <https://www.fiaf.nc/>

Depuis 2017, le code du travail de Nouvelle-Calédonie a donc mis en place un double régime d'obligation de financement de la formation professionnelle continue des salariés pour les employeurs du secteur privé.



Il maintient pour les employeurs ayant 10 salariés ou plus, l'obligation minimale de dépenses égale à 0,7 % de leur masse salariale qui existait depuis 1985.

A compter du 1^{er} avril 2017, est mise en place une nouvelle obligation de financement qui s'applique elle à tous les employeurs, égale à 0,2 % de la masse salariale et qui se traduit par un versement trimestriel obligatoire à un fonds d'assurance formation créé en 2015 par l'accord interprofessionnel du 20 juin 2015 dénommé Fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie (FIAF-NC).

L'employeur de 10 salariés et plus peut se libérer de sa première obligation par 4 moyens :

- Financer des prestations de formation professionnelle continue au travers du plan de formation qu'il met en place au profit de ses salariés ;
- Faire un versement volontaire au FIAF-NC qui sera dédié à la réalisation de prestations de formation pour ses salariés ;
- Faire un versement volontaire au FIAF-NC égal ou inférieur à son obligation qui sera mutualisé et donc non dédié aux salariés de l'employeur
- A défaut, faire un versement au trésor public (budget de la Nouvelle-Calédonie)

1.2. LES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2017

Depuis 1985, l'exploitation annuelle des déclarations fiscales des employeurs de 10 salariés et plus constitue l'élément le plus ancien et le plus régulier dans la production statistique sur la formation professionnelle continue. Ils sont détaillés page 11, au chapitre 3 «Le financement de la formation professionnelle continue par les employeurs de 10 salariés et plus».

S'ajoutent donc, à partir de 2017, les éléments statistiques produits par le fonds interprofessionnel d'assurance formation au chapitre 2 «L'intervention du fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie», page 8.

Le FIAF-NC

Il a perçu, au titre des 3 derniers trimestres de l'année 2017, **301 millions** de francs, versés par **13 184 employeurs** qui représentent **50 421 salariés**. Pour sa première année, partielle, d'exercice, il a participé au financement de prestations au profit de **218 employeurs** et de **693 stagiaires**.

Page 8

Page 11

994 employeurs sont assujettis à l'obligation de financer la formation professionnelle continue soit **8,6 %** des employeurs calédoniens.

Les employeurs de 10 salariés et +

- Ils emploient **45 900 salariés** soit 70 % des salariés du secteur privé.
- L'entreprise assujettie calédonienne « type » est une petite entreprise du secteur des services (principalement du commerce), employant entre 10 et 20 salariés.
- L'obligation légale minimale égale à 0,7 % de la masse salariale, s'élève en 2017 à **1,230 milliard** de francs.
- En réalité, l'investissement des employeurs en matière de formation est supérieur à l'obligation légale, puisqu'ils y consacrent **2,094 milliards de francs**, soit un taux moyen d'investissement en formation de **1,19%** de la masse salariale.
- Cependant, seules **66 %** des 994 entreprises assujetties financent un plan de formation, dont **35 %** à hauteur de leur obligation légale. La dépense moyenne par salarié est de **45 620 francs**.
- Le niveau d'investissement est par ailleurs **peu homogène** et évolue fortement en fonction de la taille ou du secteur d'activité :
 - l'investissement formation augmente de façon assez linéaire avec la taille de l'entreprise.
 - Les domaines des **services** et du **commerce** sont les plus actifs en matière de formation de leurs salariés.
- Près de **38 %** des salariés auront bénéficié en 2017 d'une prestation de formation professionnelle¹ continue financée par leur employeur, pour une durée moyenne de **17 heures**.
- Hormis les 36% d'employeurs qui financent un plan de formation au-delà de leur obligation légale, les autres employeurs, auront compensé leur insuffisance de dépenses en versant **21 millions de francs** au fonds mutualisé du FIAF et **94 millions de francs** au budget de la Nouvelle-Calédonie.
- Enfin, le contrôle de l'activité des employeurs s'est traduit en 2017 par des redressements qui ont entraîné des versements au trésor public de près de **27 millions de francs** incluant redressements, amendes et pénalités.

¹ Action de formation, accompagnement VAE, action de lutte contre l'illettrisme, bilan de compétences ou préparation au permis de conduire

2. L'INTERVENTION DU FONDS INTERPROFESSIONNEL D'ASSURANCE FORMATION DE NOUVELLE-CALÉDONIE

2.1. LES FONDS PERÇUS DES EMPLOYEURS

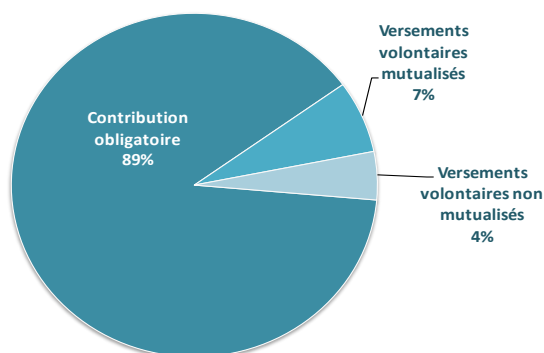
Une contribution obligatoire égale à 0,2 % de la masse salariale a été mise en place à compter du 1^{er} avril 2017 par la loi du pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 pour tous les employeurs privés (et quelques structures publiques). Par ailleurs, le FIAF-NC a pu également commencer à percevoir des versements volontaires faits par les employeurs de 10 salariés et plus qui souhaitent ainsi se libérer de leur obligation de financement de la formation professionnelle continue (« 0,7 % »).

Deux types de versement volontaires sont possibles :

- Si l'employeur n'en a pas l'usage : les fonds sont alors mutualisés avec les fonds perçus au titre de la contribution obligatoire
- Si l'employeur souhaite bénéficier de ces fonds dans les 2 ans qui suivent : les sommes sont non mutualisées (également appelé « droit de tirage individuel » - DTI).

L'ensemble des versements s'élève en 2017 à 301 081 686 francs dont 96 % abondent le fonds mutualisé.

Figure 1 : Répartition des financements perçus par le FIAF par type de versement



2.2. LES CONTRIBUTEURS

En 2017, 13 184 employeurs, représentant 51 826 salariés, ont contribué au financement du FIAF-NC.

92 % d'entre eux ont moins de 10 salariés dont 8 500 employeurs de personnel à domicile (soit 64 % des employeurs). Si l'on exclue cette typologie particulière d'employeur, les employeurs de moins de 10 salariés (non assujettis auparavant à une obligation de financement de la formation professionnelle continue) représentent 77 % des employeurs et 21 % des salariés.

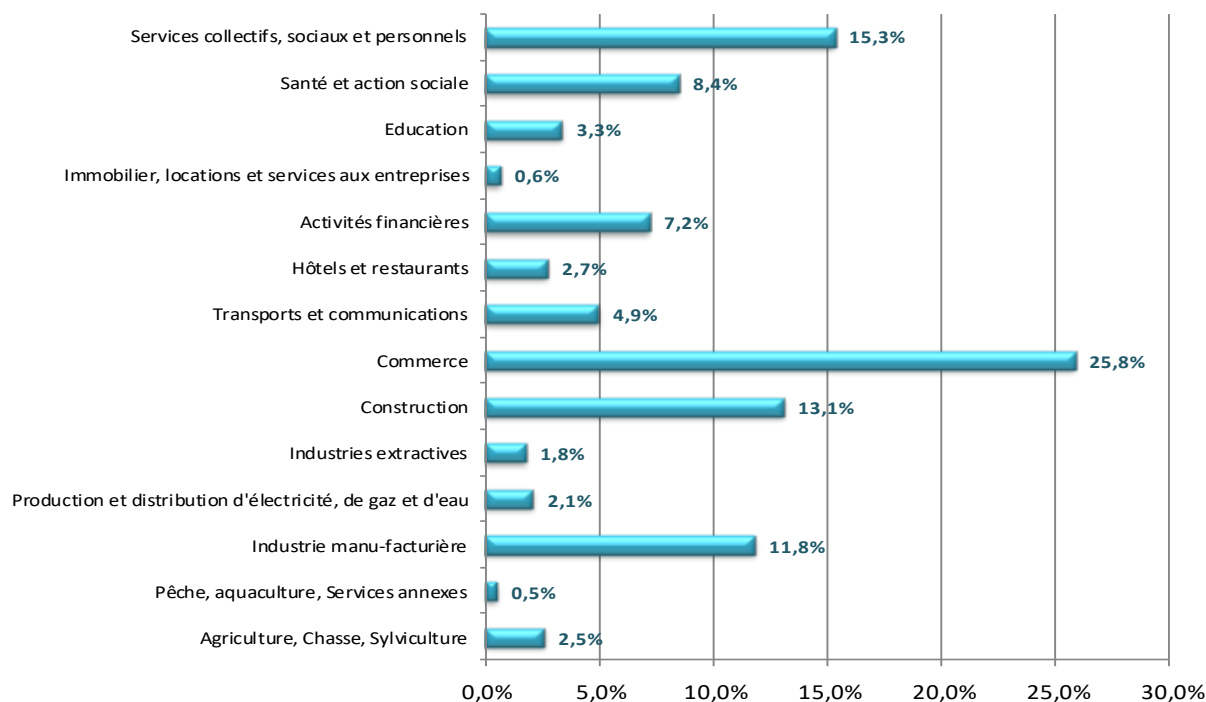
La répartition des versements montre que les employeurs de 10 salariés et plus contribuent à hauteur de 76 % au financement du FIAF-NC.

Figure 2 : Montants versés par les employeurs selon leur taille

Taille	Total versé	%
1 à 9	56 796 423	19%
10 à 19	37 997 689	13%
20 à 29	24 078 603	8%
30 à 49	40 125 473	13%
50 à 99	31 276 110	10%
100 à 199	35 553 594	12%
200 et plus	59 471 006	20%
Autre	15 782 788	5%
Total	301 081 686	

La répartition par secteur d'activité des employeurs (voir le détail ci-dessous) montre que le secteur le plus important est le commerce, suivi par les services à la personne et à la collectivité et par le secteur de la construction.

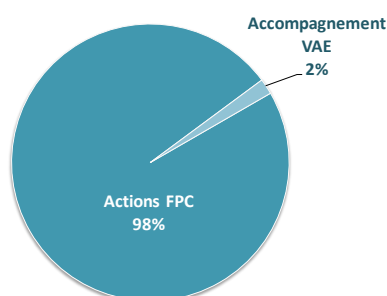
Figure 3 : Répartition des contributeurs du FIAF-NC par secteur



2.3. LES INTERVENTIONS DU FIAF-NC

En 2017, pour sa première année d'intervention, le FIAF-NC a financé pour 46 896 925 francs de prestations de formation qui se répartissent entre actions de formation professionnelle continue et accompagnement VAE

Figure 4 : Dépenses du FIAF par objet



Les financements ont bénéficié à 218 employeurs (soit 1,8 des employeurs hors employeurs de personnel à domicile) et à un pourcentage équivalent de salariés soit 693 stagiaires. Ces personnes ont bénéficié de 11 910 heures de formation assurées par 61 prestataires de formation professionnelle continue.

S'il est très prématuré de mesurer la qualité des services rendus par le FIAF-NC et la pertinence de l'outil au regard des attentes et des besoins des employeurs, il convient de noter qu'en moyenne, 76 % des entreprises sont satisfaites de la prise en charge par le FIAF et que 81 % des demandes de financement ont été acceptées.

Figure 5 : Répartition des bénéficiaires de prises en charge par le FIAF par taille

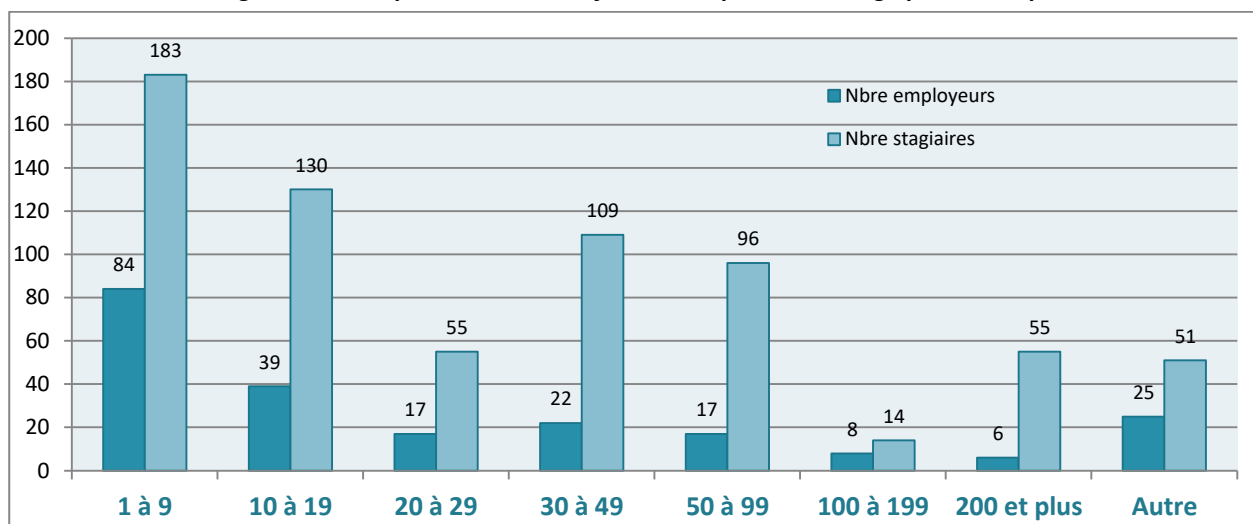
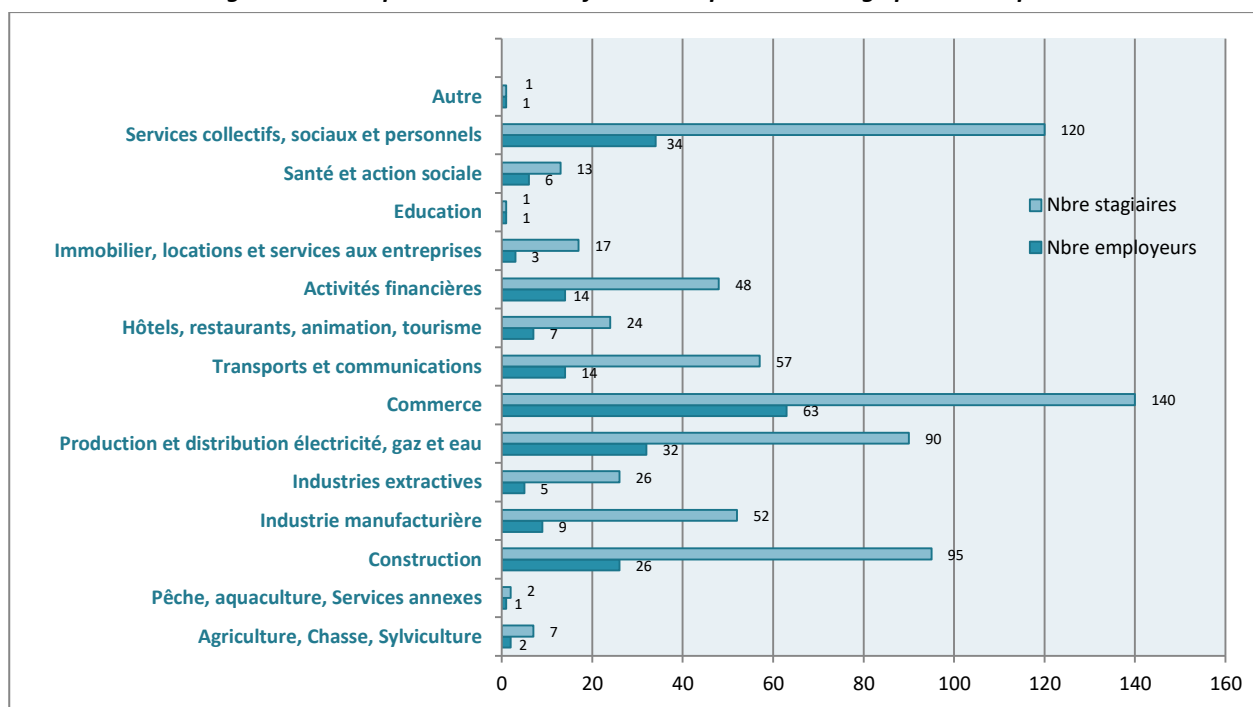


Figure 6 : Répartition des bénéficiaires de prises en charge par le FIAF par secteur



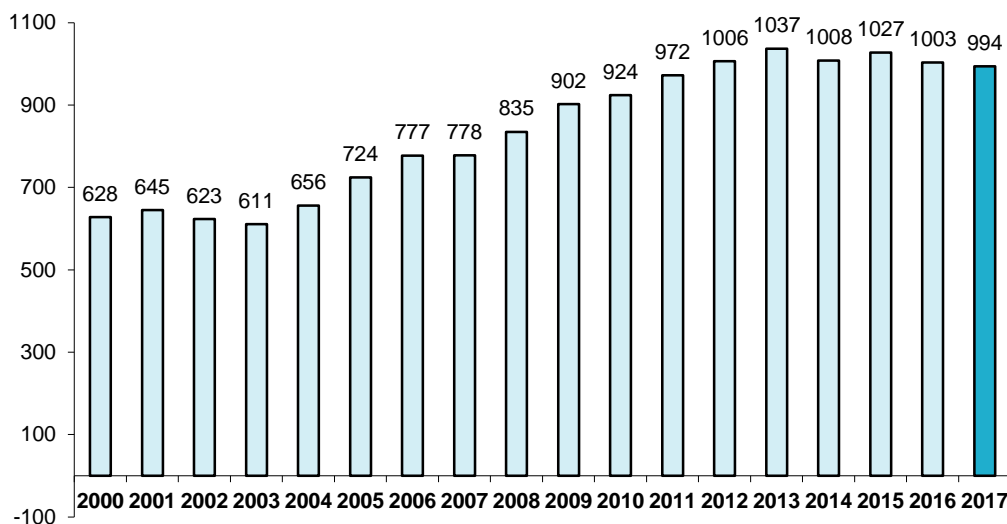
3. LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE PAR LES EMPLOYEURS DE 10 SALARIÉS ET PLUS

3.1. LES EMPLOYEURS

En 2017, 994 employeurs occupent en moyenne 10 salariés et plus, et ont l'obligation légale de participer au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés, à hauteur de 0,7% de leur masse salariale.

Le nombre d'employeurs assujettis est en diminution par rapport à 2016.

Figure 7 : Evolution du nombre d'employeurs assujettis

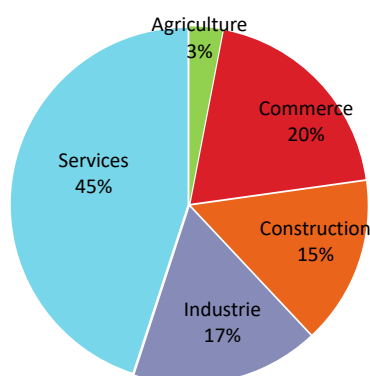


3.1.1. Leur répartition par taille et secteur d'activité

3.1.1.1. Leur répartition par domaine et secteur d'activité

Le domaine d'activité qui regroupe le plus d'employeurs assujettis est le domaine des services avec 447 employeurs, suivi du domaine du commerce avec 197 employeurs, l'industrie avec 169 employeurs, la construction avec 151 employeurs et enfin l'agriculture avec 30 employeurs.

Figure 8 : Répartition des employeurs par domaine d'activité



Si l'on détaille par secteur économique, les quatre secteurs principaux sont :

- Commerce, réparation automobile et motorcycle (197 employeurs) ;
- Construction (151 employeurs) ;
- Industrie manufacturière (128 employeurs) ;
- Activités de service administratif et de soutien (82 employeurs).

Les secteurs les moins représentés (moins de 1 % ou égal à 1% des employeurs) sont :

- Gestion eau, déchets et dépollution (12 employeurs) ;
- Administration publique (8 employeurs) ;
- Enseignement (8 employeurs).
- Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné (5 employeurs) ;

Figure 9 : Répartition des employeurs assujettis par secteur d'activité

Secteur	Masse salariale	Effectif	Obligation montant	Part de l'obligation totale %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 795 184 949	724	12 566 286	1,0%
Commerce, répar. automobile et motorcycle	23 138 229 834	6 122	161 967 526	13,2%
Construction	16 269 651 505	4 824	113 887 495	9,3%
Gestion eau, déchets & dépollution	2 255 181 314	608	15 786 264	1,3%
Industrie manufacturière	34 415 768 413	7 483	240 910 319	19,6%
Industries extractives	10 094 034 683	2 506	70 658 232	5,7%
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	4 756 253 260	783	33 293 770	2,7%
Activité spécialisée, scientifique et technique	4 994 833 462	1 160	34 963 817	2,8%
Activités de service administratif et de soutien	8 953 958 992	5 789	62 677 680	5,1%
Activités financières et d'assurance	13 749 752 752	2 492	96 248 247	7,8%
Activités immobilières	2 629 381 438	581	18 405 661	1,5%
Administration publique	5 091 984 637	921	35 643 889	2,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	1 873 204 118	424	13 112 426	1,1%
Autres activités de services	3 540 561 816	1 060	24 783 919	2,0%
Enseignement	3 777 544 435	935	26 442 806	2,2%
Hébergement et restauration	6 946 940 838	2 533	48 628 559	4,0%
Information et communication	10 630 055 235	1 870	74 410 381	6,1%
Santé humaine et action sociale	7 003 906 862	1 901	49 027 332	4,0%
Transports et entreposage	13 767 826 799	3 186	96 374 755	7,8%
TOTAL	175 684 255 342	45 900	1 229 789 364	100,0%

3.1.1.2. Leur répartition par taille

Les employeurs dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés sont les plus nombreux, soit 45 % des entreprises (pourcentage identique en 2016 et 2015). Les employeurs de 200 salariés et plus ne représentent qu'environ 3 % des entreprises (soit 28 entreprises).

Figure 10 : Répartition des employeurs par taille

Tranche d'effectif	Nbre employeurs	%
10 à 20	469	47%
21 à 30	199	20%
31 à 50	169	17%
51 à 100	86	9%
101 à 199	43	4%
200 et plus	28	3%
TOTAL	994	100,0%

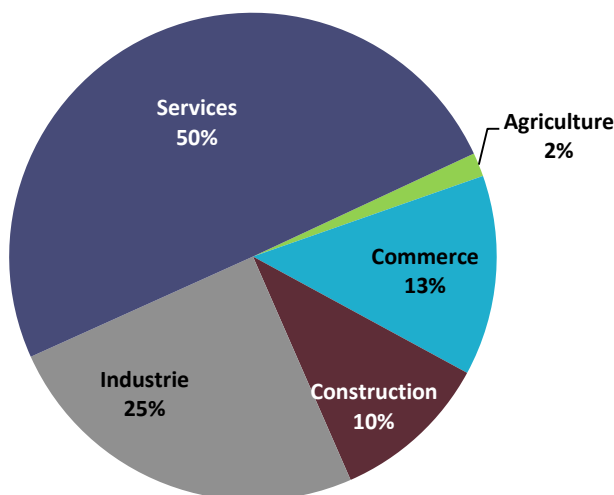
3.1.2. Leurs salariés

45 900 salariés calédoniens (ETP) travaillent dans ces entreprises assujetties. Ils représentent 69,8 % des salariés du secteur privé².

3.1.2.1. Leurs effectifs par secteur d'activité

Le secteur des services est celui qui emploie le plus de main-d'œuvre puisqu'il emploie 50 % des salariés.

Figure 11 : Répartition des salariés par domaine d'activité



Le détail par secteur montre que les secteurs les plus importants sont l'industrie manufacturière (16,3 %), le commerce, réparation automobile et motocycle (13,3 %), les activités de service administratif et de soutien (12,6 %) et la construction (10,5 %). Ces quatre secteurs représentent donc à eux seuls 52,7 % des salariés des entreprises assujetties.

Figure 12 : Répartition des salariés par secteur

Domaine	Secteur	Nbre salariés	%
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	724	1,6%
Commerce	Commerce, répar.automobile et motocycle	6 122	13,3%
Construction	Construction	4 824	10,5%
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	608	1,3%
Industrie	industrie manufacturière	7 483	16,3%
Industrie	Industries extractives	2 506	5,2%
Industrie	Prd & dist. Elec. Gaz vap. & air cond.	783	1,7%
Services	Actviiité spécialisée, scientifique et technique	1 160	2,5%
Services	Activités de service administratif et de soutien	5 789	12,6%
Services	Activités financières et d'assurance	2 492	5,4%
Services	Activités immobilières	581	1,3%
Services	Administration publique	921	2,0%
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	424	0,9%
Services	Autres activités de services	1 060	2,3%
Services	Enseignement	935	2,0%
Services	Hébergement et restauration	2 533	5,5%
Services	Information et communication	1 870	4,1%
Services	Santé humaine et action sociale	1 901	4,1%
Services	Transports et entreposage	3 186	6,9%
	TOTAL	45 900	100,0%

² Source : ISEE – tableau des emplois salariés mis à jour le 21/08/2020

3.1.2.2. Leurs effectifs selon la taille de l'entreprise

33,2 % des salariés sont employés dans des entreprises de 200 salariés et plus (contre 35,4 % en 2016). 40,7 % des salariés sont employés par des structures de moins de 50 salariés (38,6 % en 2016). Plus de la moitié des salariés (53,8 %) est employée dans des entreprises de moins de 100 salariés.

Figure 13 : Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Tranche d'effectif	Nbre de salariés	%
10 à 20	7154	15,6%
21 à 30	4945	10,8%
31 à 50	6544	14,3%
51 à 100	6013	13,1%
101 à 199	5988	13,0%
200 et plus	15257	33,2%
TOTAL	45900	100,0%

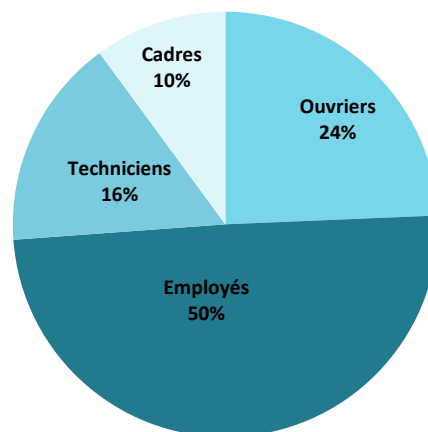
3.1.2.3. Leurs effectifs par catégorie professionnelle

74 % des salariés des entreprises assujetties sont ouvriers ou employés.

Les cadres ne représentent que 10 % des effectifs, les techniciens et agents de maîtrise 16 %.

Cette répartition est liée à la typologie des entreprises calédonniennes, qui sont plutôt de très petites entreprises (TPE) dans un secteur à forte main-d'œuvre (Industrie, commerce, construction).

Figure 14 : Répartition des salariés par catégorie d'emploi



3.1.2.4. Leurs effectifs par genre

L'effectif salarié reste majoritairement masculin, les femmes ne représentant que 38 % des salariés (taux identique à l'année précédente).

Figure 15 : Répartition des salariés par genre

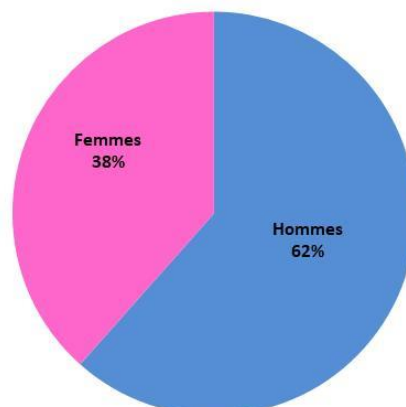
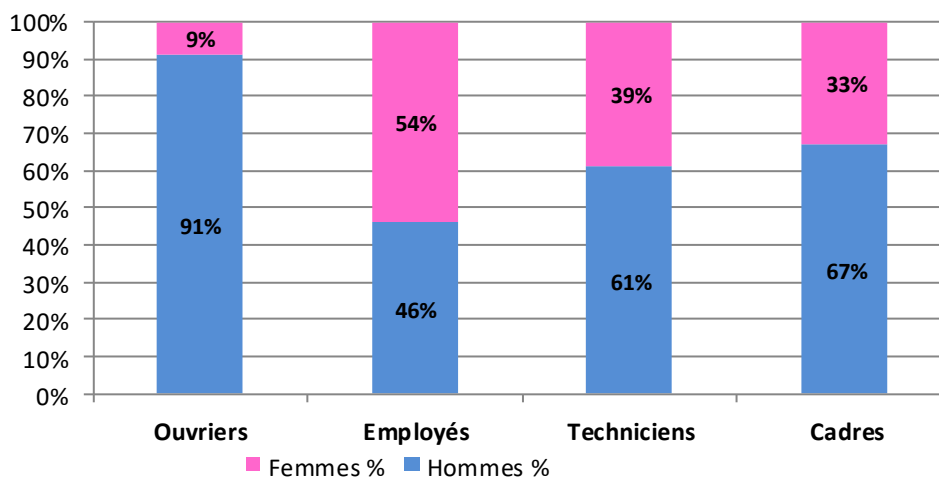


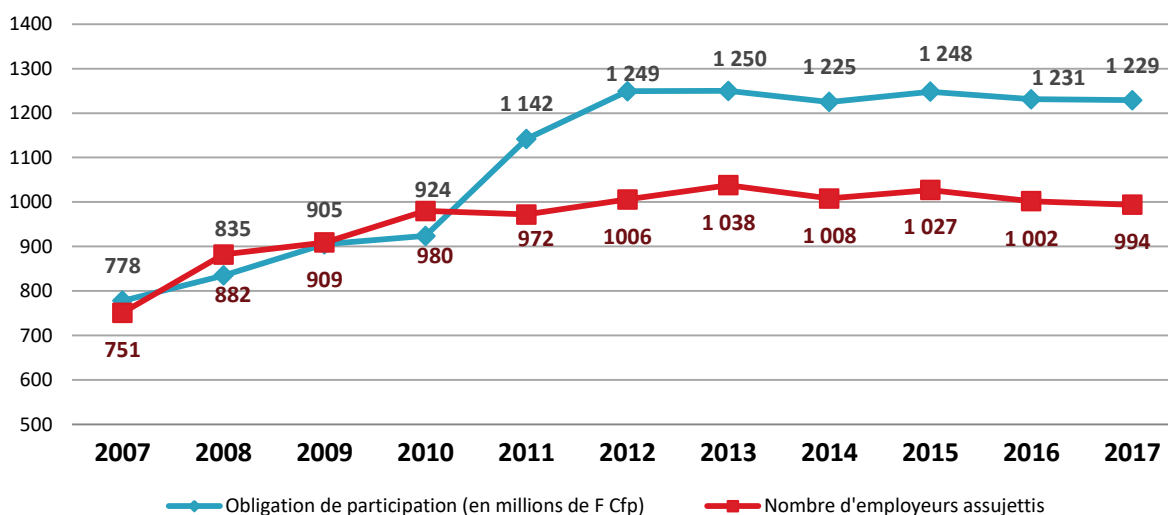
Figure 16 : Répartition des salariés par genre et par catégorie



3.1.3. Leur obligation de participation

L'obligation de participation des employeurs s'élève pour l'année 2017 à 1 229 364 francs, en légère baisse par rapport à 2016 (1 231 458 504 francs).

Figure 17 : Evolution de l'obligation légale de 2007 à 2017



3.1.3.1. L'obligation par secteur d'activité

Cette obligation pèse essentiellement sur le secteur des services qui emploie le plus de salariés et qui représente plus de la moitié de l'obligation totale.

Le secteur agriculture est lui, de fait, marginal sur le marché de la formation (1 %).

Figure 18 : Montant de l'obligation légale selon le domaine d'activité

	Masse salariale (en MF)	Effectif	Obligation (en MF)	%
Agriculture	1 795,18	724	12,57	1%
Commerce	23 138,23	6 122	161,97	13%
Construction	16 269,65	4 824	113,89	9%
Industrie	51 521,24	11 379	360,65	29%
Services	82 959,95	22 851	580,72	47%
TOTAL	175 684,26	45 900	1 229,79	100%

Les secteurs qui devraient le plus concourir au financement de la formation sont fort logiquement ceux qui emploient le plus de salariés, à savoir, l'industrie manufacturière (19,6 % de l'obligation), le commerce (13,2 %), la construction (9,3 %), les activités financières et d'assurance (7,8 %) et les transports et entreposage (7,8 %).

Figure 19 : Montant de l'obligation légale selon le secteur d'activité

Secteur	Masse salariale	Effectif	Obligation montant	Part de l'obligation totale %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 795 184 949	724	12 566 286	1,0%
Commerce, répar. automobile et motocycle	23 138 229 834	6 122	161 967 526	13,2%
Construction	16 269 651 505	4 824	113 887 495	9,3%
Gestion eau, déchets & dépollution	2 255 181 314	608	15 786 264	1,3%
Industrie manufacturière	34 415 768 413	7 483	240 910 319	19,6%
Industries extractives	10 094 034 683	2 506	70 658 232	5,7%
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	4 756 253 260	783	33 293 770	2,7%
Activité spécialisée, scientifique et technique	4 994 833 462	1 160	34 963 817	2,8%
Activités de service administratif et de soutien	8 953 958 992	5 789	62 677 680	5,1%
Activités financières et d'assurance	13 749 752 752	2 492	96 248 247	7,8%
Activités immobilières	2 629 381 438	581	18 405 661	1,5%
Administration publique	5 091 984 637	921	35 643 889	2,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	1 873 204 118	424	13 112 426	1,1%
Autres activités de services	3 540 561 816	1 060	24 783 919	2,0%
Enseignement	3 777 544 435	935	26 442 806	2,2%
Hébergement et restauration	6 946 940 838	2 533	48 628 559	4,0%
Information et communication	10 630 055 235	1 870	74 410 381	6,1%
Santé humaine et action sociale	7 003 906 862	1 901	49 027 332	4,0%
Transports et entreposage	13 767 826 799	3 186	96 374 755	7,8%
TOTAL	175 684 255 342	45 900	1 229 789 364	100,0%

3.1.3.2. L'obligation légale selon la taille de l'entreprise

Ce sont les entreprises de 200 salariés et plus qui ont la plus forte obligation fiscale puisqu'elles représentent plus de 38 % de l'obligation totale.

Les moins de 30 salariés ne représentent que 22,9 % de cette obligation.

Figure 20 : Montant de l'obligation légale selon la taille

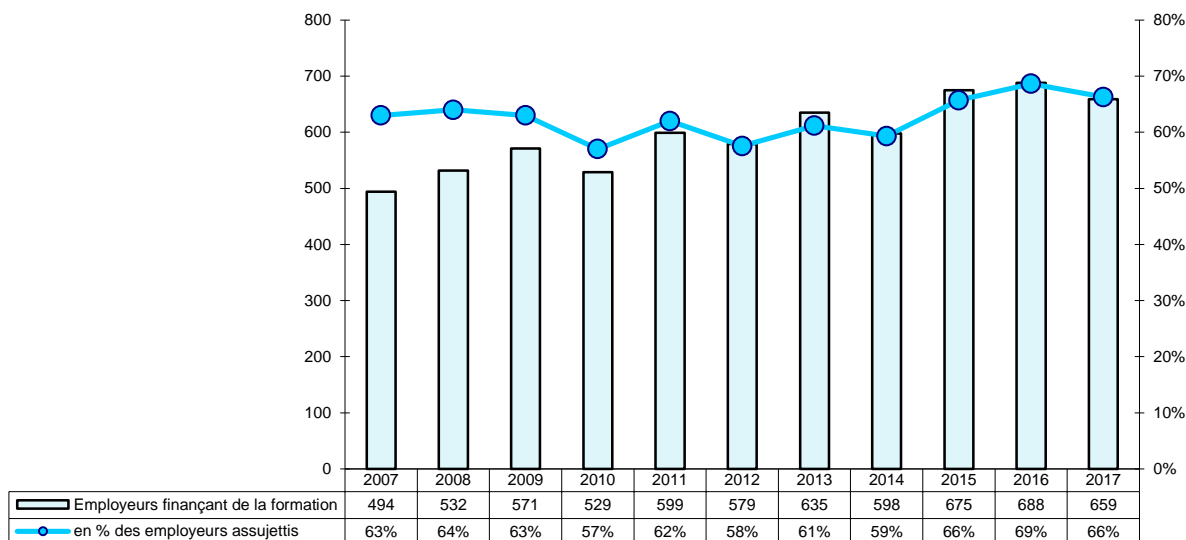
TRANCHE	Masse salariale (en MF)	Effectif		Obligation	
		Nbre salariés	%	en MF	%
10 à 20	23 491,33	7 154	15,6%	164,44	13,4%
21 à 30	17 596,05	4 945	10,8%	123,17	10,0%
31 à 50	23 411,26	6 544	14,3%	163,88	13,3%
51 à 100	21 801,26	6 013	13,1%	152,61	12,4%
101 à 199	22 546,92	5 988	13,0%	157,83	12,8%
200 et plus	66 837,44	15 257	33,2%	467,86	38,0%
Ensemble	175 684,26	45 900	100,0%	1 229,79	100,0%

3.2. L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES EMPLOYEURS

En 2017, le nombre d'entreprises qui finance un plan de formation diminue alors qu'il était en augmentation durant deux années consécutives. Il passe de 688 en 2016 à 659 en 2017.

Le pourcentage d'entreprises formatrices a donc diminué de 4,2% en s'établissant à 66 % en 2017.

Figure 21 : Évolution du nombre d'employeurs qui financent de la formation



Plusieurs catégories d'employeurs peuvent être définies au regard de leur obligation légale :

- A** *les employeurs qui financent un plan de formation pour leurs salariés (soit au travers de dépenses directes de formation externe ou interne soit au travers d'un versement volontaire au FIAF-NC alimentant leur droit de tirage) et qui dépassent leur obligation légale.*

- B** *les employeurs qui financent un plan de formation pour leurs salariés (soit au travers de dépenses directes de formation externe ou interne soit au travers d'un versement volontaire au FIAF-NC alimentant leur droit de tirage) mais qui sont en deçà de leur obligation ; ils compensent leur insuffisance de dépenses, soit en utilisant un excédent antérieur, soit en faisant un versement au fonds mutualisé du FIAF-NC soit à défaut en versant la somme au budget de la Nouvelle-Calédonie.*

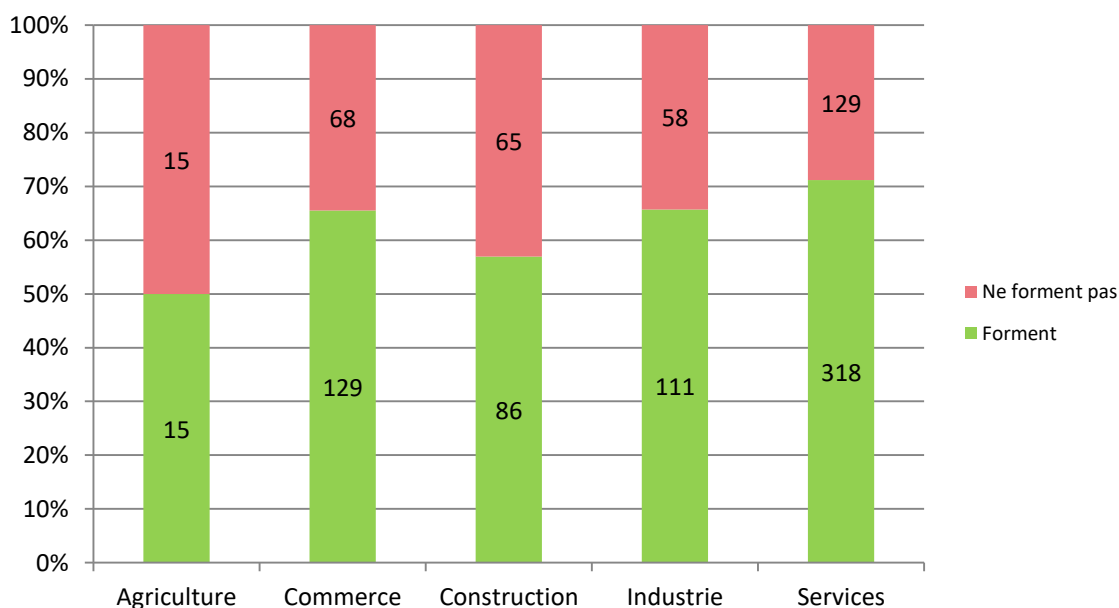
- C** *les employeurs qui ne financent pas un plan de formation pour leurs salariés et qui compensent leur insuffisance de dépenses, soit en utilisant un excédent antérieur, soit en faisant un versement au fonds mutualisé du FIAF-NC soit à défaut en versant la somme au budget de la Nouvelle-Calédonie.*

Figure 22 : Répartition des employeurs selon leur situation au regard de leur obligation

Domaine	Secteur	A	B	C
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	20%	30%	50%
Commerce	Commerce, répar. automobile et motocycle	34%	32%	35%
Construction	Construction	25%	32%	43%
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	25%	50%	25%
Industrie	Industrie manufacturière	33%	30%	38%
Industrie	Industries extractives	33%	42%	25%
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	80%	0%	20%
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	44%	37%	20%
Services	Activités de service administratif et de soutien	29%	37%	34%
Services	Activités financières et d'assurance	48%	27%	25%
Services	Activités immobilières	73%	20%	7%
Services	Administration publique	25%	50%	25%
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	36%	27%	36%
Services	Autres activités de services	37%	26%	37%
Services	Enseignement	50%	50%	0%
Services	Hébergement et restauration	31%	25%	44%
Services	Information et communication	47%	29%	24%
Services	Santé humaine et action sociale	57%	30%	13%
Services	Transports et entreposage	37%	32%	31%
	Total	35%	32%	34%

On constate que 35% des employeurs respectent leur obligation minimale de financement de la formation professionnelle continue (catégorie A). Le meilleur taux est atteint dans le domaine des services (40 %) et le plus bas dans le domaine de l'agriculture (20 %).

Figure 23 : Employeurs qui forment ou pas, par domaine d'activité



3.2.1. Les employeurs qui investissent en formation

3.2.1.1. Les entreprises formatrices

Les 3 secteurs dans lesquels les entreprises formatrices sont les plus nombreuses sont :

- en nombre : le commerce, réparation automobile et motocycle (129), l'immobilier, la construction (86), et l'industrie manufacturière (80)
- en pourcentage : l'enseignement (100 %), les activités immobilières (93 %) suivie par la santé humaine et action sociale (87 %).

Figure 24 : Pourcentage d'entreprises formatrices par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Nbre total employeurs	Entreprises formatrices	%
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	30	15	50%
Commerce	Commerce, répar. automobile et motocycle	197	129	65%
Construction	Construction	151	86	57%
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	12	9	75%
Industrie	Industrie manufacturière	128	80	63%
Industrie	Industries extractives	24	18	75%
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	5	4	80%
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	41	33	80%
Services	Activités de service administratif et de soutien	82	54	66%
Services	Activités financières et d'assurance	48	36	75%
Services	Activités immobilières	15	14	93%
Services	Administration publique	8	6	75%
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	11	7	64%
Services	Autres activités de services	27	17	63%
Services	Enseignement	8	8	100%
Services	Hébergement et restauration	72	40	56%
Services	Information et communication	17	13	76%
Services	Santé humaine et action sociale	47	41	87%
Services	Transports et entreposage	71	49	69%

Si l'on prend en compte le critère de taille, les entreprises qui forment le plus sont celles employant de 200 salariés et plus, où le taux atteint 100 %, et les employeurs de plus de 101 à 199 salariés 98%.

Le taux le plus bas concerne les petites entreprises de 10 à 20 salariés pour qui plus de la moitié des employeurs finance de la formation (52%).

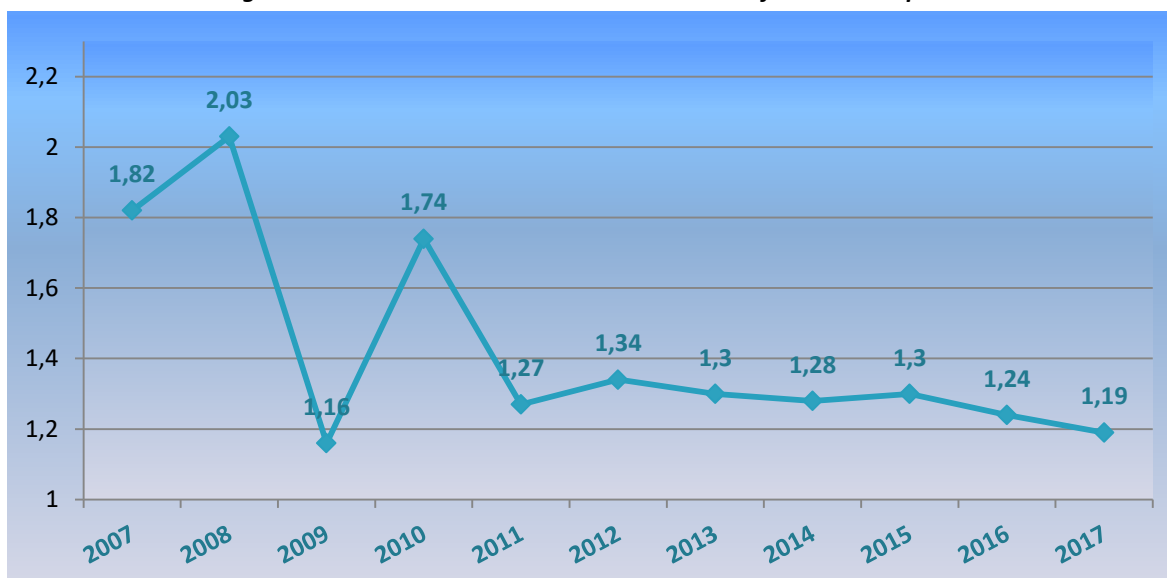
Figure 25 : Pourcentage d'entreprises formatrices selon la taille

Taille	Nbre employeurs	Entreprises formatrices	%
10 à 20	469	245	52%
21 à 30	199	140	70%
31 à 50	169	127	75%
51 à 100	86	77	90%
101 à 199	43	42	98%
200 et plus	28	28	100%
TOTAL	994	659	66%

3.2.1.2. L'investissement formation des entreprises formatrices

Le taux d'investissement formation des entreprises assujetties³ reste largement supérieur à leur obligation légale, fixée à 0,7 % de la masse salariale, mais il tend à diminuer depuis quelques années. En effet, il s'élève à 1,19 % en 2017 alors qu'il était à 1,24 % en 2016 et 1,3 % en 2015.

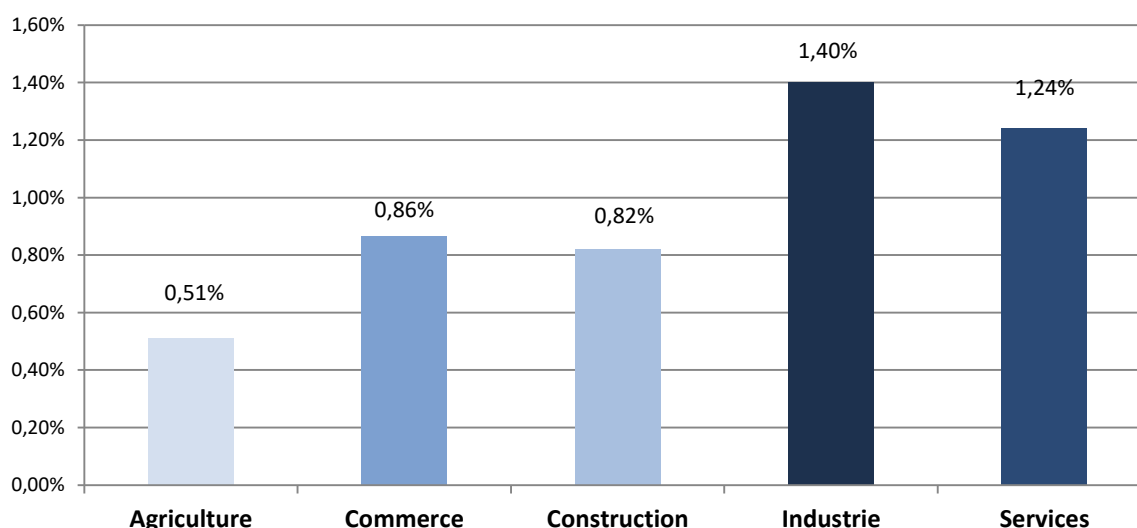
Figure 26 : Evolution du taux d'investissement formation depuis 2007



Les domaines du commerce, de la construction, de l'industrie et des services respectent leur obligation en dépensant au moins 0,7% de leur masse salariale en formation. L'industrie représente le plus gros consommateur en formation dans la mesure où ils ont investi 1,40 % dans ce secteur. A titre d'information, en 2016, les services étaient les premiers avec un taux de 1,39 %. En revanche, l'agriculture n'a investi que 0,59 % (0,66 % en 2016).

³ Ce taux comprend les prestations financées directement par les employeurs ainsi que les versements versés au Fiaf au titre du droit de tirage

Figure 27 : L'investissement formation par domaine d'activité



Un secteur se détache nettement avec un taux d'investissement formation supérieur à 2 % :

- Information et communications (2,68 %), tiré vers le haut par l'OPT qui a une politique de formation très forte. Néanmoins, ce taux est en diminution par rapport à 2016 (4,03 %).

A l'inverse, les secteurs qui ont le moins investi en formation en 2017 sont :

- Agriculture, sylviculture et pêche (0,51 %) ;
- Hébergement et restauration (0,63 %) ;
- Activités de service administratif et de soutien (0,64 %) ;
- Autres activités de services (0,78 %).

Figure 28 : - L'investissement formation par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Dépenses de formation (en MF)	Taux investissement formation	Dépense moyenne par salarié (en CFP)
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	9,185	0,51%	12 682
Commerce	Commerce, répar. automobile et motorcycle	199,739	0,86%	32 629
Construction	Construction	133,256	0,82%	27 625
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	19,813	0,88%	32 588
Industrie	Industrie manufacturière	500,786	1,46%	66 927
Industrie	Industries extractives	125,140	1,24%	49 942
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	76,731	1,61%	98 042
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	52,174	1,04%	44 997
Services	Activités de service administratif et de soutien	57,500	0,64%	9 933
Services	Activités financières et d'assurance	191,025	1,39%	76 648
Services	Activités immobilières	33,684	1,28%	57 986
Services	Administration publique	58,306	1,15%	63 338
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	14,747	0,79%	34 771
Services	Autres activités de services	27,442	0,78%	25 879
Services	Enseignement	54,582	1,44%	58 370
Services	Hébergement et restauration	43,984	0,63%	17 363
Services	Information et communication	285,321	2,68%	152 597
Services	Santé humaine et action sociale	74,862	1,07%	39 390
Services	Transports et entreposage	135,658	0,99%	42 577
TOTAL		2093,933	1,19%	45 620

Le taux d'investissement des entreprises de 10 à 20 salariés est le plus faible (0,62 %) alors que les entreprises de plus de 200 salariés ont un taux de plus de 1,79 % de dépenses de formation par rapport à la masse salariale.

Figure 29 : - L'investissement formation selon la taille de l'entreprise

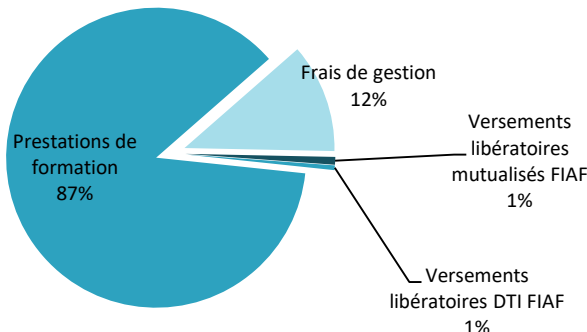
Taille	Dépenses de formation (en MF)	Taux investissement formation	Dépense moyenne par salarié
10 à 20	145,610	0,62%	20 355
21 à 30	152,890	0,87%	30 920
31 à 50	171,727	0,73%	26 244
51 à 100	172,993	0,79%	28 769
101 à 199	256,408	1,14%	42 822
200 et plus	1194,305	1,79%	78 278

3.2.1.3. Les dépenses de formation

Les dépenses déductibles de l'obligation sont de trois types :

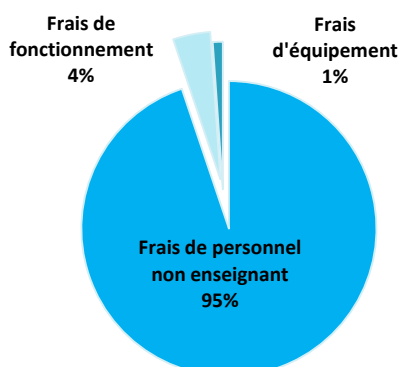
- le financement des prestations de formation elles-mêmes (coûts pédagogiques, rémunérations des stagiaires et frais annexes) qui représentent 87 % des dépenses ;
- les frais de gestion de la formation dans l'entreprise (rémunérations du service Formation, frais d'équipements dédiés à la formation et frais de fonctionnement des formations internes) qui s'élèvent à 12 % du budget formation des entreprises ;
- les versements effectués pour le compte du FIAF-NC (mutualisés ou DTI) qui représentent 2 % des sommes consacrées à la formation.

Figure 30 : - Répartition des dépenses de formation par types de dépense



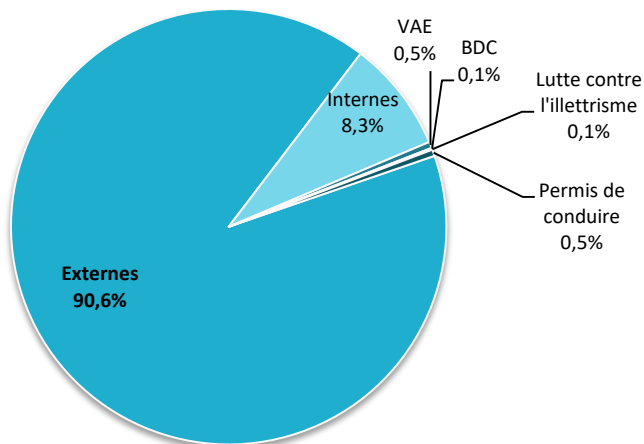
La répartition des frais de gestion, montre que le poste le plus important est constitué par les frais de personnel non enseignant qui assure la gestion du plan de formation.

Figure 31 : - Répartition des frais de gestion par nature de dépense



Le financement du plan de formation lui-même⁴ pèse 1,8 milliards (en baisse par rapport à 2016 de 200 millions). En termes financier, il apparaît que plus de 90,6 % des dépenses de formation sont externalisées. Néanmoins, les formations internes représentent 8,6 % des formations (en légère baisse par rapport à 2016 où le taux s'élevait à 9,8 %).

Figure 32 : Figure 1 – Répartition des dépenses par type de formation



Les coûts du plan de formation de l'entreprise se répartissent principalement entre coûts pédagogiques (49 %) et rémunérations des stagiaires (47 %). Les frais annexes (hébergement/restauration et transports) ne représentent que 4 % du coût total supporté.

Figure 33 : - Pourcentage des dépenses « plan de formation » par nature de dépense

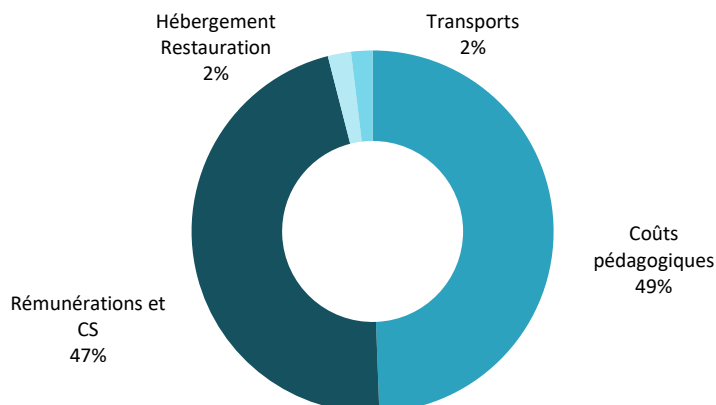
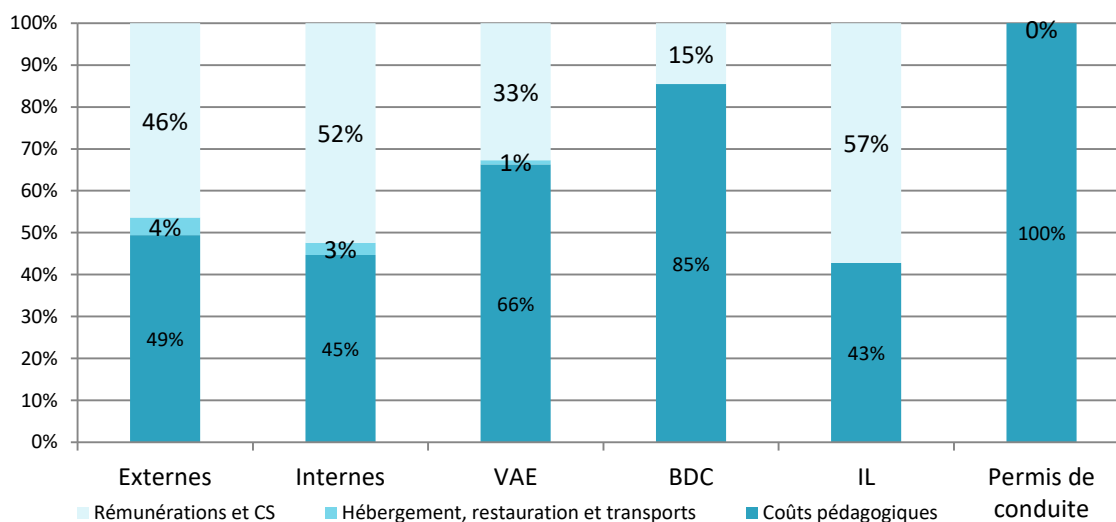


Figure 34 : - Structure des coûts par type de formation



⁴ Achat de prestations de formation par l'employeur directement et éventuellement versements DTI au FIAF-NC

3.2.1.4. Les salariés formés

Le pourcentage moyen de salariés formés est de 38 %. Les écarts sont importants d'un domaine d'activité à l'autre puisque 45 % des salariés du domaine des services ont bénéficié d'une formation alors qu'ils sont 9 % dans le secteur agricole.

Figure 35 : Les salariés formés par domaine d'activité

Domaine	Salariés	Stagiaires	Taux d'accès à la formation
Agriculture	724	63	9%
Commerce	6 122	1 933	32%
Construction	4 824	1 174	24%
Industrie	11 379	4 089	36%
Services	22 851	10 348	45%
Ensemble	45 900	17 627	38%

Les quatre secteurs qui forment le plus de salariés en proportion par rapport à l'effectif sont :

- Enseignement (102 %) ⁵ ;
- Information et communication (100 %) ;
- Activités immobilières (83 %) ;
- Activités financières et d'assurance (71 %).

Les quatre secteurs qui forment le moins de salariés sont :

- Agriculture, sylviculture et pêche (9 %) ;
- Activités de service administratif et de soutien (9 %) ;
- Gestion eau, déchets et dépollution (22 %) ;
- Construction (24 %).

Figure 36 : Les salariés formés par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Salariés	Stagiaires	Taux de formation
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	724	63	9%
Commerce	Commerce, répar. automobile et motorcycle	6 122	1 933	32%
Construction	Construction	4 824	1 174	24%
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	608	136	22%
Industrie	Industrie manufacturière	7 483	2 777	37%
Industrie	Industries extractives	2 506	842	34%
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	783	334	43%
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	1 160	690	60%
Services	Activités de service administratif et de soutien	5 789	528	9%
Services	Activités financières et d'assurance	2 492	1 766	71%
Services	Activités immobilières	581	481	83%
Services	Administration publique	921	531	58%
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	424	188	44%
Services	Autres activités de services	1 060	368	35%
Services	Enseignement	935	957	102%
Services	Hébergement et restauration	2 533	1 139	45%
Services	Information et communication	1 870	1 871	100%
Services	Santé humaine et action sociale	1 901	890	47%
Services	Transports et entreposage	3 186	939	29%
	Ensemble	45 900	17 607	38%

⁵ Le taux supérieur à 100% s'explique dans la mesure où l'effectif des entreprises se calcule en équivalent temps plein alors que les stagiaires sont comptabilisés en effectifs réels.

Ce sont les entreprises de 200 salariés et plus qui ont le taux de formation le plus important (54 %).

Figure 37 : Les salariés formés selon la taille de l'entreprise

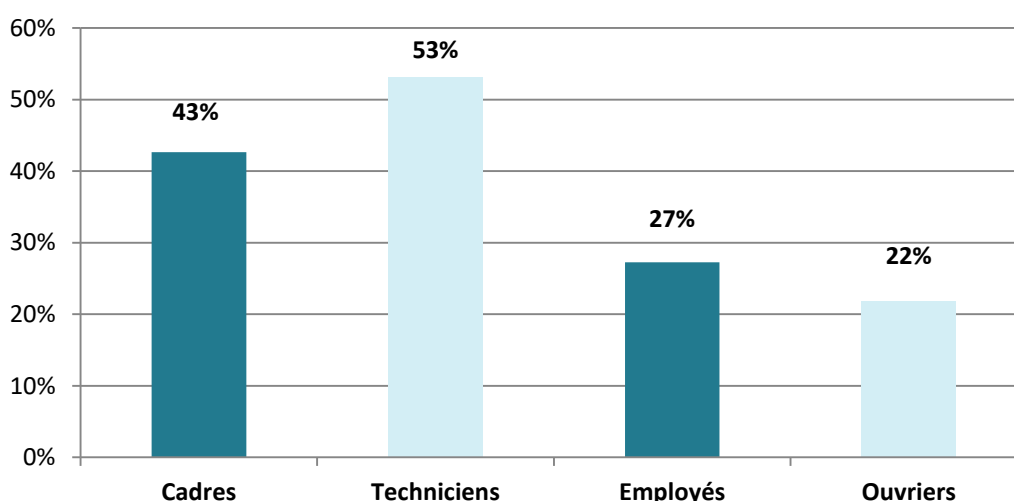
	Salariés	Stagiaires	Taux de formation
10 à 20	7 154	1 736	24%
21 à 30	4 945	1 710	35%
31 à 50	6 544	1 680	26%
51 à 100	6 013	1 898	32%
101 à 199	5 988	2 327	39%
200 et plus	15 257	8 256	54%
Ensemble	45 900	17 607	38%

La répartition des stagiaires montre une inégalité forte selon la catégorie professionnelle :

Les ouvriers et les employés sont les catégories les moins formées en 2017 ;

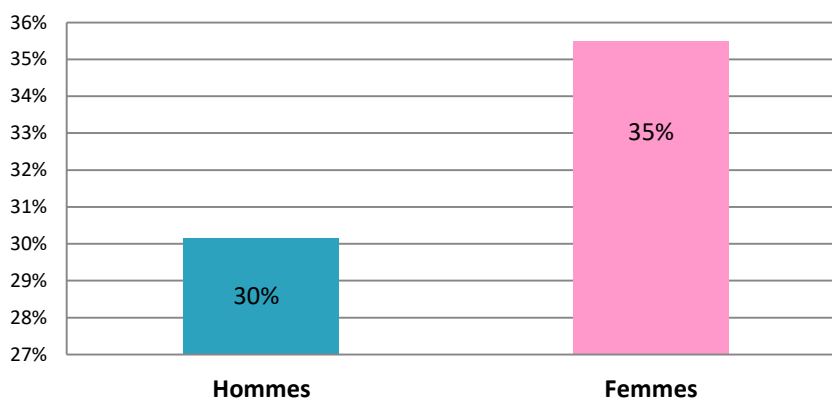
Les techniciens et les cadres sont les catégories qui bénéficient le plus de formation.

Figure 38 : Les salariés formés par catégorie professionnelle



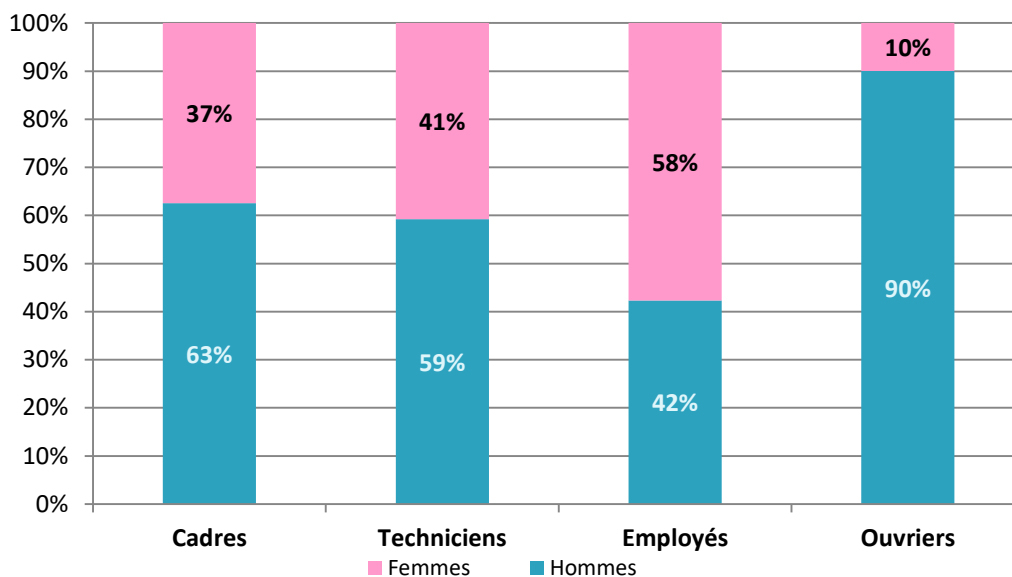
L'écart entre hommes et femmes est de 5%. Ce taux est en réduction de 3 % par rapport à 2016.

Figure 39 : Les salariés formés par genre



La répartition des stagiaires par catégorie et par genre est identique à celle constatée en 2016.

Figure 40 : – Répartition des stagiaires par catégorie et par genre



3.2.1.5. La durée de formation

Sur l'ensemble des entreprises qui font de la formation, la part du temps de travail consacré à la formation est de 0,33 % (en baisse par rapport à 2016 où il représentait 0,52 %). Le temps moyen par salarié est de 6h30.

C'est dans le domaine de l'industrie que la durée de formation est la plus longue puisqu'elle représente 7,5 heures en moyenne par salarié. A l'inverse, ce sont les salariés du domaine de l'agriculture qui bénéficient de la durée de formation la plus courte : 1,8 heures.

Figure 41 : Répartition des heures de formation par domaine d'activité

	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié (en h)
Agriculture	1 312	0,09%	1,8
Commerce	29 993	0,24%	4,9
Construction	21 358	0,22%	4,4
Industrie	85 648	0,37%	7,5
Services	167 457	0,36%	7,3
Ensemble	305 768	0,33%	6,7

Figure 42 : Répartition des heures de formation par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	1 312	0,09%	1,8
Commerce	Commerce, répar. automobile et motorcycle	29 993	0,24%	4,9
Construction	Construction	21 358	0,22%	4,4
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	2 167	0,18%	3,6
Industrie	Industrie manufacturière	60 980	0,40%	8,1
Industrie	Industries extractives	15 000	0,30%	6,0
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	7 501	0,47%	9,6
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	8 287	0,35%	7,1
Services	Activités de service administratif et de soutien	14 648	0,12%	2,5
Services	Activités financières et d'assurance	29 833	0,59%	12,0
Services	Activités immobilières	5 681	0,48%	9,8
Services	Administration publique	8 125	0,44%	8,8
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	2 899	0,34%	6,8
Services	Autres activités de services	5 241	0,24%	4,9
Services	Enseignement	15 199	0,80%	16,3
Services	Hébergement et restauration	11 619	0,23%	4,6
Services	Information et communication	33 012	0,87%	17,7
Services	Santé humaine et action sociale	17 993	0,47%	9,5
Services	Transports et entreposage	14 920	0,23%	4,7
ENSEMBLE		305 768	0,33%	6,7

Figure 43 : - Répartition des heures de formation par taille d'entreprise

	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié
10 à 20	23 950	0,7%	3,3
21 à 30	26 636	0,8%	5,4
31 à 50	28 036	0,8%	4,3
51 à 100	29 331	0,8%	4,9
101 à 199	40 893	0,9%	6,8
200 et plus	156 922	0,9%	10,3
Total	305 768	0,9%	6,7

3.2.2. Les employeurs qui n'investissent pas en formation

335 employeurs, soit 33,7 % des employeurs assujettis, ne réalisent aucune formation. Ils sont les plus nombreux dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche (50 %), l'hébergement et la restauration (44 %) et la construction (43%).

Ils emploient 6 741 salariés, soit 14,6 % des effectifs des entreprises assujetties.

Ils ont versé en 2017 plus de 21 millions au FIAF-NC (versements volontaires mutualisés avant le 31 mars 2018) et plus de 94 millions au Trésor public pour compenser leur absence de dépenses (106 millions en 2016).

Ils utilisent également leurs excédents antérieurs à hauteur de 23 millions environ (29 millions en 2016).

Figure 44 : Les employeurs qui ne font pas de formation par secteur (catégorie C)

Domaine	Secteur	Employeurs	% du secteur	Salariés	Versements volontaires mutualisés au FIAF	Excédents utilisés	Versements au TP	Versement moyen par salarié
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	15	50%	333	118822	725 860	3 714 771	11 156
Commerce	Commerce, répar. automobile et motorcycle	68	35%	1217	5462029	4 599 768	16 999 479	13 973
Construction	Construction	65	43%	1253	1714213	3 718 567	18 364 599	14 660
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	3	25%	115	1569962	311 019	428 765	3 722
Industrie	Industrie manufacturière	48	38%	906	2964140	3 024 002	10 926 555	12 061
Industrie	Industries extractives	6	25%	102	393948	0	1 221 257	0
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	1	20%	70	0	0	2 478 299	35 404
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	8	20%	150	254566	81 745	4 048 623	27 034
Services	Activités de service administratif et de soutien	28	34%	810	3896963	2 099 494	7 681 039	9 487
Services	Activités financières et d'assurance	12	25%	254	1639260	2 206 617	4 335 676	17 070
Services	Activités immobilières	1	3%	28	0	383 076	200 058	0
Services	Administration publique	2	25%	54	242730	0	713 122	13 206
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	4	36%	54	337169	676 747	379 050	6 997
Services	Autres activités de services	10	37%	156	0	1 243 409	2 385 753	15 300
Services	Enseignement	0	0%	0	0	0	0	0
Services	Hébergement et restauration	32	44%	573	1681052	1 723 581	7 507 729	13 103
Services	Information et communication	4	24%	80	0	378 662	2 443 444	30 425
Services	Santé humaine et action sociale	6	13%	135	0	203 947	1 489 289	11 044
Services	Transports et entreposage	22	31%	451	1606441	2 463 573	8 690 999	19 271
	Total	335	31%	6741	21881295	23 840 067	94 008 507	13947

Les employeurs de 10 à 20 salariés représentent la catégorie qui verse le plus au Trésor public. En effet, ils totalisent plus de 44 millions, soit 46,9 % du montant total versé.

Figure 45 : - Les employeurs qui ne font pas de formation par taille

	Employeurs	% du secteur	Versements volontaires mutualisés au Fiaf	Excédents utilisés	Montants versés au TP	Montant moyen du versement au TP
10 à 20	224	48 %	8 817 988	13 044 402	44 163 679	197 159
21 à 30	59	30 %	5 057 587	2 172 787	21 240 463	360 008
31 à 50	42	25 %	5 003 353	5 550 644	21 193 125	504 598
51 à 100	9	10 %	1 569 962	4 642 196	7 411 240	823 471
101 à 199	1	2 %	1 432 405	0	0	0
200 et plus	0	0 %	0	0	0	0
Total	335	100 %	21881295	25410029	94 008 507	280 622

Sur les 335 employeurs ne réalisant aucun plan de formation, 240 employeurs versent la totalité de leur obligation au fonds de concours, pour un montant de 89 millions (sur les 94 millions au total versés par cette catégorie d'employeurs).

Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche représente le plus grand pourcentage d'employeurs ne faisant pas de formation et reversant la totalité de son obligation au Trésor public.

Les secteurs de la construction et du commerce sont ceux qui procèdent au plus de versement à hauteur de plus de 34 millions à eux deux, soit plus de 38 % du montant total des versements spontanés.

Figure 46 : Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par secteur

Domaine	Secteur	Employeurs	% du secteur	Salariés	Versements au TP	Versement moyen par salarié
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	13	43%	295	3 714 771	12 606
Commerce	Commerce, répar. automobile et motorcycle	60	30%	1003	16 982 797	16 932
Construction	Construction	56	37%	998	17 568 579	17 604
Industrie	Gestion eau, déchets & dépollution	2	17%	101	347 251	3 455
Industrie	Industrie manufacturière	39	30%	737	10 525 420	14 279
Industrie	Industries extractives	6	25%	102	1 221 257	11 954
Industrie	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	1	20%	70	2 478 299	35 404
Services	Activité spécialisée, scientifique et technique	7	17%	137	3 612 925	26 370
Services	Activités de service administratif et de soutien	24	29%	691	7 040 439	10 184
Services	Activités financières et d'assurance	9	19%	207	4 335 676	20 928
Services	Activités immobilières	0	0%	0	0	0
Services	Administration publique	2	25%	54	713 122	13 206
Services	Arts, spectacles et activités récréatives	2	18%	26	205 369	7 899
Services	Autres activités de services	5	19%	85	1 815 911	21 457
Services	Enseignement	0	0%	0	0	0
Services	Hébergement et restauration	28	39%	454	7 496 704	16 495
Services	Information et communication	3	18%	69	2 443 444	35 412
Services	Santé humaine et action sociale	5	11%	122	1 489 289	12 222
Services	Transports et entreposage	18	25%	373	7 568 181	20 316

Figure 47 : Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par taille

	Employeurs	% du secteur	Montants versés au TP	Montant moyen du versement au TP
10 à 20	162	35%	42 198 075	260 482
21 à 30	46	23%	21 040 405	457 400
31 à 50	27	16%	19 469 376	721 088
51 à 100	5	6%	6 851 578	1 370 316
101 à 199	0	0%	0	0
200 et plus	0	0%	0	0
Total	240	24%	89 559 434	373 164

3.3. LE CONTROLE DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS

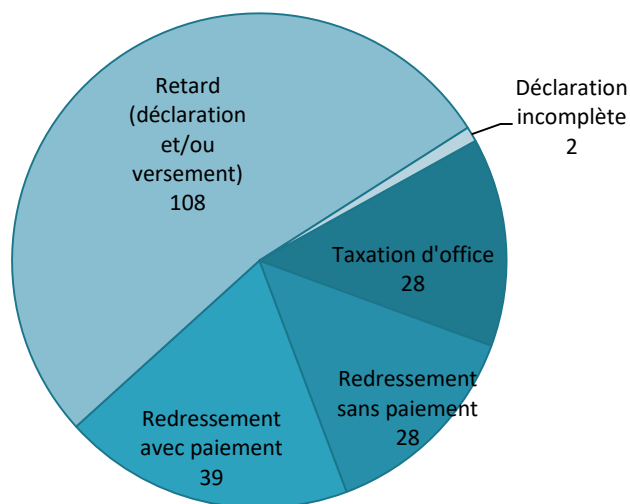
Le contrôle des employeurs a pour objectif :

- de vérifier que l'ensemble des employeurs a bien déposé sa déclaration annuelle dans les délais ;
- de vérifier qu'en cas d'insuffisance de dépenses, l'employeur effectue dans les délais un versement au Trésor Public ;
- de s'assurer que les dépenses déduites de l'obligation sont conformes à la réglementation, en particulier qu'il s'agisse bien de dépenses de formation professionnelle continue et que les actions ont été réalisées dans les règles.

161 rappels ont été faits aux employeurs retardataires (111 1^{er} rappel puis, conformément au code des impôts de la Nouvelle-Calédonie, 500 2^{ème} et dernier rappel).

A l'issue des contrôles réalisés, 173 ont été sanctionnés dont 28 taxés d'office.

Figure 48 : – Nombre d'employeurs sanctionnés



Ces contrôles ont abouti pour certains employeurs à réaliser un versement au Trésor public ainsi qu'au versement d'amendes et de pénalités tel que prévu au code des impôts pour un montant total de 26 899 731 XPF.

Figure 49 : – Montants à verser après contrôles

